

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU Mardi 25 JUIN 2019

DELIBERATION N°2019-47
OBJET : Bilan financier des opérations de concours et examens professionnels –
Session 2018

Ont participé à la présente délibération :

COLLEGE DES COMMUNES AFFILIEES
<i>Administrateurs titulaires présents</i>
M. IZARD, Mme HORN, MM. SAVELLI, CLEMENT, CARON-JOURDA, GRENIER, KARSENTI, TENE, LAVAL, RASPEAU
<i>Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants</i>
Mme MAUREL représentée par Mme ROQUABERT, Mme AMIEL représentée par M. POUVILLON, M. GUILHOT représenté par M. CHATONNAY, M. DESCLAUX représenté par M. CADAS
<i>Administrateurs titulaires représentés par pouvoir</i>
Néant
COLLEGE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIES
<i>Administrateurs titulaires présents</i>
M. CAPBLANQUET, Mme COUTTENIER
<i>Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants</i>
Néant
<i>Administrateurs titulaires représentés par pouvoir</i>
M. CALAS représenté par M. IZARD
COLLEGE DES ADHERENTS AU SOCLE DE MISSIONS ARTICLE 23-IV Loi n°84-53
Représentants des communes adhérentes
<i>Administrateurs titulaires présents</i>
Mme SORIANO
<i>Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants</i>
Néant
<i>Administrateurs titulaires représentés par pouvoir</i>
Néant
Représentants des établissements publics adhérents
<i>Administrateurs titulaires présents</i>
Mme SANMARTIN
<i>Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants</i>
Néant
<i>Administrateurs titulaires représentés par pouvoir</i>
Néant
Représentants du Conseil Départemental de la Haute Garonne
<i>Administrateurs titulaires présents</i>
Néant
<i>Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants</i>
Néant
<i>Administrateurs titulaires représentés par pouvoir</i>
Néant

Contenu délibération

Le Président rappelle à l'assemblée que le CDG31 a mis en œuvre, en 2018, 11 concours et examens professionnels, aujourd'hui clôturés.

Le Président rappelle que, par application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, le CDG31 peut solliciter le remboursement d'une quote-part des frais d'organisation d'un concours ou d'un examen professionnel :

- auprès des centres de gestion coordonnateurs (dont le CDG34) au titre du protocole national de mutualisation des coûts d'organisation des concours et examens professionnels de catégorie A et B toutes filières confondues hors filières sociale, médico-sociale et médico-technique ;
- auprès du CDG34, coordonnateur délégué, au titre de la charte régionale des CDG d'Occitanie pour toute opération de catégorie C toutes filières confondues et de catégorie A et B des filières sociale, médico-sociale et médico-technique ;
- auprès d'un employeur public territorial non affilié au CDG31, notamment à la suite de la nomination d'un lauréat d'une opération organisée par le CDG31.

Le Président précise qu'à cette fin, le Conseil d'Administration doit arrêter les coûts des opérations opposables dans le cadre de l'article 26 de la Loi du 26 janvier 1984 précédemment citée, au titre de la compétence qui lui est conférée par l'article 47-1 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié et des cadres conventionnels cités précédemment.

Le Président indique que les coûts identifiés pour les opérations de concours et d'examens professionnels, session 2018 sont les suivants :

CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS, SESSION 2018			
Opération	Coût total d'organisation	Nombre de lauréats	Coût « lauréat »
CONCOURS			
Attaché	329 226,60 €	274	1 201,56 €
Technicien principal de 2^{ème} classe Réseaux, voirie et infrastructures	35 101,37 €	60	585,02 €
Technicien Réseaux, voirie et infrastructures	47 122,24 €	71	663,69 €
Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe Accordéon et Harpe	78 574,04 €	59	1 331,76 €
EXAMENS PROFESSIONNELS			
Rédacteur principal de 2^{ème} classe (Avancement de grade)	33 453,23 €	142	235,59 €
Adjoint technique principal de 2^{ème} classe (Avancement de grade)	79 651,20 €	286	278,50 €
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe (Avancement de grade)	16 454,30 €	40	411,36 €
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe (Avancement de grade)	14 205,70 €	12	1 183,81 €
Animateur principal de 2^{ème} classe (Promotion Interne)	12 607,15 €	17	741,60 €
Animateur principal de 2^{ème} classe (Avancement de grade)	13 939,42 €	35	398,27 €
Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe (Avancement de grade)	22 927,72 €	103	222,60 €

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- d'arrêter les coûts des 11 opérations de concours et examens professionnels pour la session 2018, comme indiqué précédemment ;
- de donner mandat au Président, pour toute opération ayant trait au recouvrement de sommes dues au titre de l'application de la Loi °84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et des cadres conventionnels cités précédemment.

Fait à Labège,
Le 25 juin 2019

Le Président,

Pierre IZARD